

rue du Griffon, près de Saint-Claude, acquirent enfin une maison située rue Sainte-Hélène, celle d'Amable Thierry, ancien échevin, et la vente en fut stipulée au prix de trente mille francs. Mgr. de Marquemont se porta caution, et prêta, par avance, trois mille livres sans intérêts. Il s'intéressait beaucoup à cet établissement; ce fut lui qui fit changer de dessein à l'évêque de Genève, dont la première intention avait été que les Religieuses de la Visitation eussent la liberté de sortir pour s'employer au service des malades, et qui les réduisit ensuite à la clôture comme les autres. Le monastère de Lyon fut le premier sur ce pied-là, et, depuis lors, tous ceux du même Ordre ont continué de même.

Le 10 juillet 1616, dans une lettre latine adressée au cardinal Bellarmin, saint François de Sales s'en explique en ces termes : « Il n'y a pas longtemps que j'allais saluer le révérendissime archevêque de Lyon.... Il me fit entendre qu'il serait à propos que cette congrégation prit quelque-une des règles qui sont approuvées par l'Eglise; qu'elle gardât la clôture, et fit des vœux solennels. Je consentis volontiers à ses propositions, tant à cause de l'autorité qu'il a sur moi, de son habileté et de sa piété bien connues de tous, qu'à cause même de la splendeur du titre de Religion, que je pensais devoir être fort honorable pour cette congrégation, si pieuse d'ailleurs. Ce fut donc là ce que nous arrêtâmes entre nous, et quand nous en vinmes à l'exécution, nous trouvâmes en elles une très grande promptitude, une admirable facilité à obéir (1). »

Le 14 juin 1617, on vint habiter la maison de la rue Sainte-Hélène. Cette même année, la Mère Favre, sœur aînée de M^{me} Blonay, acheta une petite maison et un jardin adjacents, fit élever des murs de clôture et planter un verger.

(1) Lettre cccxvii.